



MÉMO

Pandémie de la COVID-19 – État de situation

Destinataires : Maires et directeurs(trices) généraux(ales) des municipalités locales

Date : 2 avril 2020

Expéditrice : Roxanne Lauzon, MRC de Papineau

1. État de situation – Cas confirmés au Québec, en Outaouais et à Ottawa

Outaouais	Ottawa	Québec
75 cas	252 cas	5518 cas

- 907 nouveaux cas au Québec dans les derniers 24 heures;
- 365 cas ont été hospitalisés au Québec;
- 96 cas sont aux soins intensifs parmi les 365 cas hospitalisés;
- 36 décès à ce jour au Québec.

2. Faits saillants du CISSSO

Le tableau contenant les information peut être obtenu en cliquant ici :

<https://cisss-outaouais.gouv.qc.ca/covid-19>

- Nombre de cas confirmés en Outaouais : 75 (11 nouveaux cas)
- Nombre d'employés atteints de la COVID-19 : 5
- Ainsi, pour l'instant, voici la répartition des 75 cas :
 - 66 cas en urbain
 - RLS Vallée de la Gatineau 0;
 - RLS Pontiac : inférieur ou égale à 5
 - RLS Papineau : 6
 - RLS Collines : inférieur ou égale à 5
- De plus, notez que le numéro de téléphone à partager aux citoyens qui sont en attente de résultats de tests **depuis 10 jours ou plus** est le suivant : 819-966-6484;



- Le gouvernement du Québec a également annoncé cet après-midi une révision de la priorisation des dépistages. Pour tous les détails à ce sujet, nous vous référons au communiqué du Ministère de la santé et des services sociaux au lien suivant : <https://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communiqu-2077/>
- En lien avec cette révision, le CISSS de l'Outaouais annonce également l'ouverture d'une clinique d'évaluation Covid-19 sur rendez-vous seulement qui sera située au 104, rue du Barry, à Gatineau. Cette clinique permettra d'accueillir la population de tous âges qui présente des symptômes d'allure grippaux ou de gastro-entérite. Ils accueilleront également la clientèle présentant des symptômes de la Covid-19 ou qui ont une confirmation de la Covid-19 et qui ont besoin de voir un médecin. L'objectif de cette clinique est de limiter l'affluence dans les urgences. Le dépistage de la Covid-19 pourra également être effectué sur place en respect des critères actuellement en vigueur. La clinique sera en mesure d'accueillir 144 personnes par jour de 8 h à 20 h, sur rendez-vous seulement, en communiquant avec le 819-644-4545 ou le numéro sans frais 1-877-644-4545.

3. Principales directives gouvernementales émises

Les policiers seront à compter de maintenant beaucoup moins tolérants. Des infractions seront émises pour les gens qui ne respectent pas les consignes et les ordonnances de la santé publique. Ces infractions sont d'au minimum 1 000\$ et peuvent aller jusqu'à 6 000\$. Le premier ministre invite d'ailleurs les maires et les élus à s'assurer que le message soit bien compris par leurs forces policières. Finalement, il incite les gens à poursuivre les dénonciations, nous ne pouvons plus nous permettre de ne pas respecter collectivement les ordonnances de la santé publique, c'est une question de vie ou de mort.

- On ne sort pas OU les sorties doivent être limitées au strict minimum;
 - L'épicerie devrait être limitée à une fois par semaine par exemple.
- Aucun regroupement intérieur ni extérieur;
- Le lavage de main demeure la solution la plus simple et la plus efficace pour freiner la propagation du virus et se protéger nous-mêmes et nos proches.

4. Annonces gouvernementales

Provincial

Sur un autre sujet, le gouvernement bonifiera de 8% les salaires de travailleurs de première ligne et de 4% de l'heure pour le salaire des préposés aux bénéficiaires dans les établissements de santé. C'est une façon de souligner la reconnaissance des employés, leur dévouement et leur engagement dans la bataille contre ce virus



Fédéral

Subvention salariale

Rappelons qu'hier après-midi, le ministre Bill Morneau a présenté les modalités de la subvention salariale de 75 %, pour les premiers 58 700 \$ de salaire, et ce, jusqu'à un maximum de 847 \$ par semaine par employé. Ainsi, les petites et grandes entreprises non subventionnées, les organismes sans but lucratif et les organismes de bienfaisance qui ont vu leur revenu brut fondre de 30 % depuis le début de la crise. La subvention sera versée jusqu'à concurrence de 12 semaines, rétroactivement au 15 mars 2020.

Les organismes publics ne seraient pas admissibles à cette subvention. Parmi les organismes publics figurent les municipalités et les administrations locales, les sociétés d'État, les universités publiques, les collèges, les écoles et les hôpitaux.

La baisse de revenus de 30 % ou plus sera déterminée en comparant les revenus à ceux du même mois l'an passé, à partir de mars, avril ou mai. Une demande devra être faite chaque mois.

5. Services aux entreprises du territoire

Le [Service de développement économique de la MRC](#) est la porte d'entrée pour répondre aux entreprises sur le territoire. Les entrepreneurs pourront rejoindre monsieur Marc Carrière et son équipe [au \(819\) 427-6243 poste 1328](tel:8194276243) ou à l'[adresse suivante : m.carriere@mrc-papineau.com](mailto:m.carriere@mrc-papineau.com) pour, notamment obtenir des renseignements, partager des préoccupations ou soumettre des suggestions.

Nous profitons de l'occasion pour vous transmettre à nouveau les informations privilégiées par le Gouvernement concernant le sujet : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>. Pour toute personne souhaitant obtenir de l'information sur les symptômes du virus ou autre, veuillez composer plu tôt le **1 877 644-4545** ou **819 644-4545**.